

Peur d'etre accusée à tord d'un vol

Par caro22

Bonjour,

Il y a 5 ans j'ai voler a l'etalage des bijoux de pacotilles pour une valeur de 55 euros, c'etai ma premiere fois, je n'ai eu aucune condamnations, aucune poursuite, pas meme un simple rappel a la lois(j'avais 21ans) et depuis je n'ai plus jamais rien voler, j'avais et j'ai toujours des regrets. Je travail dans une maison de repos et une personne a voler de l'argent à une personne agée. Le probleme c'est que je n'ai rien fait et j'ai peur qu'on m'accuse moi(par la police principalement) et pas les autres a cause de mon passer.

Est- ce que la police peut retourner 5ans en arriere et porter les soupçons sur moi? Est ce que l'employeur peut etre au courant de mon délit passer?Quel sont les risques?

Je me demandais egalement si apres 5ans la CNIL effacait le fichier et si apres ce delait, les policier avaient toujours les informations concernant ce delit meme si le fichier est effacer?

Aidez moi s'il vous plait, merci

Par frog

Le probleme c'est que je n'ai rien fait et j'ai peur qu'on m'accuse moi(par la police principalement) et pas les autres a cause de mon passer.

Il en faut un peu plus que ça... Concernant ton passé, il y a des chances qu'il en reste des traces au STIC (un fichier police qui recense les mis en cause, témoins et victimes dans les affaires traitées), mais on n'accuse pas quelqu'un juste parce qu'il a cinq ans il a commis un vol à l'étalage.

Par caro22

Merci pour votre reponse

C'est un simple vol sans circonstances aggravantes. Je n'ai pas fuit et n'ai fait aucun mal a autruit. J'ai juste signer le PV et depuis je n'ai rien eu en ce qui concerne ce delit. Donc si je comprend bien la police peut ressortir des traces de mon delit malgrer qu'il soit effacer au STIC?